



COMMUNE DE HIBARETTE

Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (P.P.R.)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU 28 MARS 2006

- Rapport de présentation
- Document graphique
- Règlement - Annexes

Echelle 1 / 5 000

LIMITES

PLUS HAUTES EAUX CONNUES

DEFINITION DU ZONAGE

RISQUE INONDATION

Zone rouge :
Toutes zones - Aléa Fort

Zone bleue :
Zone Urbanisée
Aléa Moyen à Faible

Zone jaune :
Hors Zone Urbanisée
Aléa Moyen à Faible

PRINCIPE D'INDICAGE :

h : hauteur d'eau
v : vitesse d'écoulement

Zone rouge

I1a : 1m < h < 1.5m et v < 0.5m/s

I1b: h > 1m et v > 0.5 m/s

I1c: h <0.5 et v> 0.5 m/s

I1d: 0.5<h < 1 m et v > 0.5 m/s

I1e: 1.5m<h< 2m et v< 0.5 m/s

Zone jaune(v< 0.5 m/s)

I3a : h < 0.5 m

I3b 0.5<h< 1m

Zone bleu (v< 0.5 m/s)

I2a: h< 0.5 m

I2b: 0.5<h< 1m

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN et CRUE TORRENTIELLE

Zone rouge :
Aléa Fort

Zone bleue :
Aléa Faible

PRINCIPE D'INDICAGE :

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Zone rouge

B1 : Aléa Fort

Zone bleu

B2 : aléa faible

RISQUE CRUES TORRENTIELLES

Zone rouge

C1 : aléa fort